
ICANN69 | Réunion générale annuelle virtuelle – Forum public de l'ICANN
Jeudi 22 octobre 2020 – 10h30 à 12h00 CEST

MAARTEN BOTTERMAN: Bonjour, bonsoir ou bonne nuit peut-être à vous tous, où que vous soyez, qui participez à ce forum public à l'occasion de l'assemblée générale annuelle numéro 69, plutôt conférence numéro 69 de l'ICANN.

Pour certains vous êtes au beau milieu de la nuit, pourtant vous nous rejoignez pour participer, merci à vous. Pour ceux qui sont en Europe, c'est le matin, donc bonjour à tous. Et pour le reste du monde, c'est un fuseau horaire assez décent.

Donc, comme on a pu le voir au cours des dernières semaines, les fuseaux horaires ne sont pas arrangeants pour tous, et je vous suis très reconnaissant de votre participation.

Cette réunion, comme toujours, c'est pour que vous puissiez poser vos questions au conseil d'administration et les membres du conseil d'administration seront très heureux d'y répondre. Et s'ils ne sont pas capables d'y répondre sur le moment en raison du sujet ou parce qu'il faut faire une petite recherche, alors ils reviendront vers vous pour y répondre.

Alors, je vous parlais des fuseaux horaires, bien entendu c'est un problème, mais le plus gros problème c'est que les échanges réels,

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

physiques, nous manquent beaucoup. Au cours de ces dernières années, on a fait de notre mieux pour être proche de vous, pour répondre à vos questions dans la mesure du possible. Malheureusement, nous n'avons pas pu aller à Hambourg, c'est dommage. Pour ceux d'entre vous qui connaissez Hambourg vous savez que c'est une très belle ville et pour ceux qui ne connaissent pas, j'espère que vous aurez l'occasion de connaître bientôt.

En tout cas, la bonne nouvelle c'est que vous n'avez pas dû laisser vos familles à la maison pour vous rendre à Hambourg, et il vous suffit simplement de cliquer sur votre ordinateur pour vous connecter.

Donc nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions, discuter avec vous, et avant cela, je vais céder la parole à Herb Waye qui va nous parler des normes attendues de comportement à l'ICANN. L'ICANN est un système multipartite qui doit être accueillant pour tous, et nous y souscrivons tous. Herb, c'est à vous.

HERB WAYE:

Merci monsieur le président, bonjour, bon après-midi, bonsoir, je m'appelle Herb Waye, je suis ombudsman de l'ICANN. En mon nom et au nom de Barb Curwin, je vous souhaite la bienvenue au forum public virtuel de l'ICANN 69.

J'aimerais rappeler à tous que nous sommes censés respecter les normes attendues de comportement de l'ICANN, non seulement ici pour le forum public mais pendant toute l'interaction avec la communauté, le personnel de l'organisation ICANN et les membres du

conseil d'administration. Le respect et la courtoisie peuvent devenir facilement contre-productifs. En se concentrant sur les problèmes plutôt que sur les personnes individuelles nous pouvons travailler. Les mots injurieux et les actes perturbateurs n'ont pas leur place dans notre environnement multipartite et multiculturel où le respect, la diversité, l'équité, l'inclusion, la dignité constituent le socle de notre référence morale.

Comme je l'ai dit dans mon récent blog, les normes attendues de comportement concernent toutes les communications visuelles, écrites et verbales. Tous les participants sont en droit de s'attendre que quiconque parlera et agira dans le respect professionnel en prenant dument compte des différences culturelles et en faisant preuve de respect mutuel à tout moment.

Prenez soin de vous et soyez aimable. Brad c'est à vous.

BRAD WHITE:

Merci Herb. Aujourd'hui le forum public va durer environ 90 minutes.

Nous avons trois blocs de questions/réponses de 25 minutes chacun. Chacun de ces blocs peut porter sur toute question d'intérêt pour la communauté.

Je dois vous indiquer que nous allons essayer de faire en sorte que ce forum public virtuel soit aussi semblable que possible que nos séances présentiellees, que vous connaissez très bien.

Maintenant, quelques informations par rapport au fait de savoir comment poser une question. Vous êtes tous sur muet, donc si vous voulez poser une question cliquez sur l'icône « lever la main » en bas de votre écran, et vous serez alors directement inscrit sur la liste des intervenants. Lorsque ce sera votre tour d'intervenir vous recevrez une note vous invitant à activer votre micro. Vous saurez ainsi que c'est à vous d'intervenir ensuite. Une fois qu'on va vous présenter, assurez-vous d'activer votre micro et ensuite posez votre question. Ce serait bien aussi que pour l'enregistrement vous indiquiez votre nom, prénom, votre affiliation et d'où vous nous parlez.

Les règles pour ce qui concerne la durée d'intervention sont les mêmes que pour les forums publics normaux, c'est-à-dire 2 minutes pour poser une question ou faire un commentaire. Donc tout cela est réglé par minuteur.

Le modérateur du conseil d'administration va soit répondre à votre question ou la transmettre à un autre membre du conseil d'administration qui sera mieux à même d'y répondre.

Une fois qu'une question est posée, les membres du conseil d'administration auront peut-être besoin de quelques secondes pour voir qui est mieux préparé pour cette question.

Si vous ne pouvez pas dire par oral votre commentaire, veuillez l'écrire sur l'onglet « questions/réponses ». Veuillez ne pas poser votre question sur le chat de Zoom parce que nous n'allons pas les prendre en considération et nous n'allons pas les lire. Donc veuillez les inscrire sur l'onglet « Q&A ».

Nous avons l'interprétation simultanée disponible, donc si vous voulez l'écouter, nous vous invitons à télécharger l'appli de Congres Rental Network en suivant les instructions postées sur le chat.

Comme détaillé dans la description en ligne de cette version, l'interprétation est disponible en français, espagnol, chinois arabe, russe et anglais, à savoir les 6 langues officielles de l'ONU.

Sur ce je cède la parole à notre premier médiateur du conseil d'administration, Nigel Roberts. Nigel c'est à vous.

NIGEL ROBERTS:

Merci Brad. Avant de passer à la première question, j'aimerais vous souhaiter la bienvenue.

Mesdames et messieurs bonjour, soyez les bienvenus au forum public virtuel à Hambourg. Je suis très attristé que je ne puisse pas vous recevoir physiquement à Hambourg, parce que cela fait maintenant 40 ans que j'ai choisi mon domicile dans le nord de l'Allemagne, et j'aurai été très heureux de retourner dans mon pays d'origine. Mais ça n'a pas pu avoir lieu.

Je vous souhaite la bienvenue donc dans ma maison, ici, sur l'île anglo-normande d'Origny. Malheureusement l'allemand n'est pas l'une des langues dans lesquelles l'ICANN propose l'interprétation. Je pourrais vous aider, mais malheureusement je ne suis pas un interprète qualifié, donc je vais vous demander de poser vos questions en anglais ou dans une autre langue offerte par l'ICANN.

BRAD WHITE:

Nigel, la première personne, c'est Emily Barabas. Emily, est-ce que vous pouvez vous présenter s'il vous plait, vous assurer que votre micro est activé, nous dire qui vous représentez, le cas échéant, et d'où vous nous parlez.

Emily ? Emily Barabas, est-ce que vous nous entendez ?

Non, apparemment. Nous avons quelques problèmes techniques, nous n'arrivons pas à joindre Emily, donc nous passons à la deuxième personne sur la liste des intervenants. Et j'espère ne pas écorcher votre nom, Amrita Choudhary, j'espère ne pas avoir écorché votre nom. N'hésitez pas à corriger ma prononciation de votre nom si je l'ai écorché.

AMRITA CHOUDHARY :

Merci beaucoup. Je m'appelle Amrita Choudhary, je viens de l'Inde et je représente une organisation appelée CCAOI. Nous représentons les intérêts des utilisateurs finaux. Notre organisation, c'est également une ALS affiliée à APRALO, à l'At-Large de l'ICANN. E

t j'aimerais revenir sur les défis auxquels les utilisateurs finaux sont confrontés lorsque les bureaux d'enregistrement sont insolvables, et j'aimerais que l'ICANN prenne en considération le fait de savoir s'il y a des changements à apporter dans les règles de l'ICANN.

Un bureau d'enregistrement en Inde a connu cette situation et cette affaire est actuellement analysée par le bureau de la non-solvabilité

en Inde. Et la fermeture de ce service a affecté plus d'1,5 million de personnes ;

Donc c'est un problème qui ne se limite pas simplement aux registres en Inde, mais à un impact sur les titulaires de nom de domaine dans le monde.

Et une note de presse a été diffusée et nous sommes préoccupés par l'impact que cela a sur les titulaires de nom de domaine qui détiennent des noms de TLD comme .COM ou .ORG.

La plupart des titulaires de nom de domaine ne sont pas conscients ou au fait de cette situation, de ce qu'ils doivent faire, de qui ils doivent contacter ou quel est le processus à mettre en œuvre.

Dans l'intérêt des utilisateurs finaux en particulier et des titulaires de nom de domaine, j'aimerais savoir si l'ICANN entend entreprendre des actions proactives avec les opérateurs ccTLD afin d'atténuer cette crise et fixer des règles sur le marché, et claires sur le marché, et également comment tirer des enseignements de cette situation. Merci.

NIGEL ROBERTS:

Merci Amrita de cette question. Je pense que c'est une question à laquelle l'organisation ICANN serait plus à même de répondre. Qui veut répondre à cette question ?

GORAN MARBY :

Je vais demander à Jamie Hedlund de répondre à cette question.

JAMES COLE: Attendez une petite minute s'il vous plait.

JAMIE HEDLUND: M'entendez-vous ?

JAMES COLE: Oui, allez-y.

JAMIE HEDLUND: Merci de cette question. Je suis directeur de la conformité à l'ICANN. Nous sommes parfaitement conscients de la question qui nous occupe, NET INDIA.

Nous travaillons avec le vice-président en Inde ainsi qu'avec d'autres personnes à l'ICANN pour essayer de résoudre cette situation. Lorsqu'il y a eu une plainte pour non-solvabilité nous avons essayé de les suspendre et de les empêcher d'enregistrer de nouveaux noms. Malheureusement, en raison de cette non-solvabilité nous n'avons pas pu le faire, à la suite de quoi nous avons reçu énormément de plaintes.

Les bureaux d'enregistrement sont réactifs et sont en train de résoudre petit à petit beaucoup de plaintes. Par exemple, un titulaire de nom de domaine qui était responsable de l'éducation de 1500 étudiants pour transférer leur nom vers un autre bureau d'enregistrement qui va s'en occuper, avec d'autres professionnels, pour s'assurer que tout le monde soit au fait de ce problème. On a

également apporté un soutien et diffusé des informations par rapport à la manière dont les bureaux d'enregistrement peuvent s'assurer qu'ils sont dument protégés. Et on va continuer à publier des informations supplémentaires sur notre site web pour que quiconque souhaitant nous contacter puisse avoir des informations à ce sujet.

NIGEL ROBERTS: Merci Jamie et Goran. Je ne sais pas s'il y a des choses à ajouter, sinon nous passons à la question suivante.

BRAD WHITE: Merci Nigel. Je crois que la personne suivante, c'est Vincent Guillard. Excusez-moi pour cette prononciation en anglais. Allez-y, mettez votre micro en marche et posez votre question. Vincent Guillard s'il vous plait. Vincent ? Nous ne vous entendons pas. Apparemment, votre micro est toujours éteint. Ça y est, c'est bon.

VINCENT GOUILLART : Désolé, vous m'entendez maintenant ?

BRAD WHITE: Allez-y.

VINCENT GOUILLART : Très bien, merci Brad. Donc je suis du ministère des Affaires étrangères à paris, et je vais parler en français.

Chers membres du conseil, cher Goran en particulier, vous le savez une procédure de développement de politique, une PDP, est en cours sur les mécanismes de protection des droits de propriété intellectuelle dans tous les domaines de premier niveau générique ou gTLD. En outre, VeriSign, l'opérateur de registre du .COM et du .NET a proposé dans le cadre de cette PDP que le système nommé en anglais « Unified Rapid Suspension » ou URS soit étendu à tous les gTLD.

VeriSign a ajouté que si le groupe de travail refusait, elle traiterait directement avec l'ICANN Org pour renégocier ses contrats de registre et y inclure l'URS.

Cette déclaration inquiète la France, pas à cause de l'URS en tant que tel, mais parce que VeriSign est visiblement tenté de contourner la PDP si elle n'obtient pas satisfaction.

Vous le savez, les PDP sont la base du modèle multipartie prenante. VeriSign a soumis une proposition au sein de la PDP et elle a eu raison. Mais en se montrant prête à la contourner, elle fragilise ce modèle.

Le gouvernement français est pro-business et pour la libre entreprise, nous reconnaissons que VeriSign, dans la lettre, a le droit de renégocier son contrat avec ICANN Org, mais dans l'esprit il nous semblerait contestable que le modèle multi partie prenante soit contourné ainsi.

Notre question est donc la suivante : si VeriSign n'ayant pas obtenu de la PDP l'extension de l'URS demande à l'ICANN Org une révision de ses contrats pour introduire l'URS dans le .COM et le .NET, l'ICANN Org

acceptera-t-elle ou répondra-t-elle que si la PDP a décidé de ne pas satisfaire à ses demandes l'ICANN Org ne peut se substituer à la Communauté ?

Je vous remercie.

NIGEL ROBERTS:

J'enlève mon casque, parce que je m'entends. Merci, merci pour cette question. Je crois que c'est une question pour Org et pour la conformité.

GORAN MARBY :

Oui, bonjour. Je dois admettre qu'il faut que je regarde ceci de plus près. Je ne suis pas sûr d'avoir été bien informé de ce processus par rapport à VeriSign.

D'une manière générale, en termes de gTLD effectivement il y a le processus PDP, et c'est des politiques qui deviennent des contrats et donc il n'y a pas de moyen de contourner ceci. Et puis il y a un autre processus que nous avons suivi cette année déjà, ça fait déjà longtemps me semble-t-il, avec des amendements.

Donc je ne suis pas sûr de cette question spécifique, mais je peux vous dire une chose, c'est très compliqué pour qui que ce soit de contourner le modèle multipartite de l'ICANN, et ce n'est certainement pas les parties individuelles ou les partenaires individuels qui peuvent le faire, tel que cela a été décrit. Donc j'aimerais qu'on se mette

directement avec lui pour mieux connaître le contexte de cette question.

Je suis désolé de ne pas pouvoir vous donner une meilleure réponse.

NIGEL ROBERTS: Merci Goran pour cette réponse. Ensuite nous avons une question écrite. Brad ?

BRAD WHITE: Je vais passer la parole à James qui va lire la question.

JAMES COLE: La première question nous vient de Marcus Faure. J'apprécie le fait que l'ICANN fournisse une plateforme de participation à distance, c'est vraiment la meilleure chose que nous puissions avoir à l'heure où les réunions en présentiel ne sont pas possibles. En plus la transcription automatique Otter fournie est utile pour toutes les personnes qui ne sont pas anglophones de naissance.

Cependant il semble qu'Otter ne connaît pas bien le langage de l'ICANN et les acronymes sont souvent mal compris. Très souvent le mot même de l'ICANN est écrit avec un I et un Can après. Pendant la session sur l'acceptation universelle, Otter a interprété FICCI comme « Freaky » en anglais. Et RSSAC comme RFC88. Donc, apparemment ceci est à l'encontre des normes de comportement, surtout quand des mots comme radio/sexe sont inscrits à l'écran.

Donc serait-il possible que le personnel de l'ICANN entre en contact avec Otter pour les informer des acronymes de l'ICANN ?

NIGEL ROBERTS: Oui, effectivement, peut-être que quelqu'un pourrait nous parler de cette question, quelqu'un du personnel ?

GORAN MARBY : Nous allons passer la parole à Sally.

SALLY NEWELL COHEN: Oui, merci pour cette question Marcus, je crois que Nigel a raison, c'est compliqué dans les circonstances actuelles d'obtenir la bonne transcription. Et comme vous le voyez, effectivement, selon les exemples que vous nous donnez, il y a des problèmes.

Nous travaillons avec les scribes, nous leur fournissons des glossaires autant que possible, et il faut savoir que par la suite, la transcription corrigée est disponible. Donc certes, cela ne résout pas les problèmes que vous voyez pendant les réunions, mais cela permet de résoudre les problèmes par la suite.

Merci pour cette question et nous ferons un suivi par rapport à ça et nous mettrons à jour les glossaires.

NIGEL ROBERTS: Merci Sally. Ron, je vois qu'il y a beaucoup de questions écrites, je vois également des gens qui souhaitent prendre la parole. Alors, question suivante.

BRAD WHITE: La question suivante nous vient de Jonathan Matkowski. Jonathan ? Veuillez allumer votre micro et vous avez la parole.

JONATHAN MATKOWSKY: Oui, merci, je suis de RiskIQ, et je travaille au forum des incidents et de réaction aux problèmes. Est-ce que vous m'entendez bien ?

NIGEL ROBERTS ; OUI, nous vous entendons.

JONATHAN MATKOWSKY: Ma question est de confirmer qu'il y a une prise de conscience du problème. Dans ce groupe nous définissons un langage commun sur l'utilisation malveillante du DNS pour les contacts opérationnels, pour protéger les différentes circonscriptions et pour informer la politique internationale. Nous avons des experts qui mettent au point une classification.

La mission a pour but de reconnaître que le DNS est partie prenante intégrante de l'internet. Les protocoles, les infrastructures, les noms de domaine, les ressources techniques associées avec la cyber-activité nécessitent que des équipes dans le monde entier s'occupent de ces

problèmes de DNS continuellement. Nous nous appuyons sur cette infrastructure pour protéger les différentes parties prenantes.

Nous comprenons bien que les lois internationales sont critiques pour la protection, pour la sécurité et la stabilité et la résilience du DNS. S'en occuper du point de vue technique pour la résolution des noms est critique dans le développement de cette classification étant donné les différents experts qui sont impliqués.

Ce travail doit être basé sur une classification courte, le SIG fait la différence entre l'utilisation malveillante du DNS et les problèmes d'enregistrement. Il y a souvent de fausses réponses du DNS et des changements de réplique. Un compromis de serveur de nom serait une utilisation malveillante du DNS, mais il y a aussi le problème du hameçonnage, avec utilisation malveillante du DNS, et si l'enregistrement du nom est également abusé, cela est problématique.

Donc pour conclure, pour chaque classification d'incident, il nous faut identifier la nature d'utilisation malveillante du DNS de manière à bien allouer les ressources.

Les exemples permettent de différencier entre l'utilisation malveillante du DNS et d'autres abus pour atténuer, pour éviter toute utilisation malveillante de quelque type qu'elle soit.

NIGEL ROBERTS:

Merci pour ces commentaires bien réfléchis. Je crois que Merike a quelque chose à dire.

JAMES COLE:

Merci Brad. Nous avons une question de David Taylor qui est avocat de Hogan Lovells : il y a beaucoup de frictions entre les contrôleurs d'accès de données et les demandeurs d'accès aux données dans l'écosystème de l'ICANN. Nous sommes tous d'accord, nous avons besoin d'un système qui soit conforme à la loi mais qui permette que les données soient fournies par les détenteurs de données pour des objectifs légitimes. Nous avons entendu cette semaine que les parties contractantes avaient reçu plusieurs demandes qui ne fournissaient pas les informations nécessaires pour qu'ils puissent agir. Lorsqu'en tant que cabinet d'avocats nous suivons la divulgation des données fournies par les parties contractantes, comment se fait-il que ce ne soit pas le cas pour tout le monde ? Pensez-vous que cette situation est acceptable, est-ce que l'ICANN pourrait définir l'accès raisonnable dans le cadre des politiques actuelles du WHOIS.

NIGEL ROBERTS:

Merci pour cette question David. Becky ?

BECKY BURR :

Excusez-moi, mon micro était éteint. Merci pour cette question. Le conseil d'administration évidemment s'intéresse particulièrement à la question des politiques et de l'accès raisonnable, et nous nous assurons que la conformité les respecte. Je sais que la conformité a connaissance de la situation, et peut-être que Jamie pourrait nous fournir des données sur ce que nous connaissons de ces plaintes ?

JAMIE HEDLUND :

En ce qui concerne les données de plaintes pour les dénis d'accès de parties tierces nous avons eu peu de plaintes. Depuis le mois de février de cette année, nous avons eu une douzaine de plaintes comme quoi les bureaux d'enregistrement avaient reçu un déni d'accès qui n'était pas adéquat. Nous sommes en train d'en traiter 5 qui nous reste. Je sais que c'est un petit peu contrasté avec les nombres qui ont été mentionnés. Je n'ai pas grand-chose à vous dire de plus pour les nombres importants de bureaux d'enregistrement qui ne nous envoient pas d'éléments à traiter. Mais nous encourageons les gens qui ne répondent pas du tout à soumettre ces plaintes, parce qu'effectivement, tout manquement à répondre est en infraction avec les obligations.

BECKY BURR :

Merci Jamie. Donc c'est très complexe. Nous entendons ce que vous dites par rapport aux manquements à répondre, au manque de réaction, mais nous n'avons pas de données qui nous permettent de confirmer que c'est ce qu'il se passe.

Par ailleurs, il faut noter que le conseil d'administration prendra en considération la recommandation de la GNSO sur le PDP accéléré sur l'accès aux données. Et je crois qu'un des aspects importants c'est de savoir dans quelle mesure un système uniformisé d'accueil de ces requêtes pourra permettre d'évaluer le formatage de ces données d'accès et peut-être éviter la friction dans le système en termes de réponses aux demandes de données.

James, je crois qu'on a d'autres questions.

JAMES COLE : Question de Russ Pangdon, avocat à IP Law Group. Merci de l'opportunité qui m'est donnée de poser une question au conseil d'administration. Ma question est la suivante : l'organisation ICANN a remis à plus tard le PPSAI en attendant le résultat de l'EPDP phase 2. Sachant que la phase 2 a maintenant terminé ses travaux sans impact majeur sur le PPSAI, quand est-ce que l'ICANN va commencer la mise en œuvre de la politique d'accréditation des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire ?

NIGEL ROBERTS: Qui veut répondre à cette question ?

BECKY BURR: Je crois que le PPSAI et toutes les questions qui y sont afférentes sont sur la table des travaux du groupe de travail sur la mise en œuvre. Est-ce que quelqu'un à l'ICANN ou à l'organisation ICANN peut donner un complément d'information par rapport à ça ?

GORAN MARBY : Theresa peut-être ?

THERESA SWINEHEART: Oui, merci. Est-ce qu'on m'entend ? Ça y est mon micro est activé, merci excusez-moi. Donc on est en train de réviser l'impact des recommandations de l'EPDP par rapport aux différentes procédures, y

compris les recommandations PPSAI par rapport aux prochaines étapes. Dans l'équipe, nous avons reconnu qu'il y aurait un impact autre que les procédures par rapport à la phase 1 et par rapport à l'étape actuelle. Donc c'est un processus que nous utilisons pour partager l'analyse sur les prochaines étapes, en particulier pour ce qui concerne le PDP pour l'anonymisation et l'enregistrement fiduciaire, et cela sera partagé avec, d'abord l'équipe IoT puis avec le conseil d'administration. Voilà comment je peux répondre à votre question.

NIGEL ROBERTS:

Merci Theresa. Brad, question suivante.

BRAD WHITE:

Une question de Mason Cole, mais avant de répondre à la question de Mason, curieusement, il y a une seule personne sur la liste des intervenants pour poser une question de vive voix. Donc je vous encourage à tous à lever la main en cliquant sur l'icône correspondante dans la barre d'outil pour figurer sur la liste des intervenants. Et j'aimerais vous rappeler aussi de bien vouloir parler lentement pour nos interprètes et pour la transcription lorsque vous intervenez. Et bien entendu je suis le premier à blâmer.

Mason, je vais vous donner la parole, assurez-vous que vous êtes avec votre micro allumé.

MASON COLE: Bonjour. Je vous parle de Portland en Oregon, aux États-Unis. Merci de l'opportunité qui m'est donnée de poser une question au conseil d'administration. Nous avons appris récemment que l'ICANN considère que les engagements d'intérêt public ne sont plus applicables. Or, beaucoup de gens pensent que l'utilisation malveillante du DNS ne permet pas au service conformité de répondre à cette menace. Donc que peut faire l'ICANN par rapport à l'utilisation malveillante du DNS ou est-ce que l'ICANN va trouver des moyens dans son contrat pour atténuer l'utilisation malveillante du DNS.

NIGEL ROBERTS: Merci. Je vois qu'il y a beaucoup de questions sur l'utilisation malveillante du DNS aujourd'hui.

Merike, je sais que vous allez être la prochaine modératrice de cette séance, est-ce que vous voulez répondre à cette question-là ?

MERIKE KAE0 : Oui, je pense que cette question portait plus sur la conformité en fait et de quelle manière le service conformité va répondre.

AVRI DORIA: Est-ce que je peux répondre ? Avri Doria, je vous parle des États-Unis. Je pense que c'est un peu aller loin que de dire que les PIC ne peuvent plus être applicables. D'abord les PIC qui existent actuellement sont, à n'en pas douter, applicables.

En fait, pourquoi toute cette discussion a commencé ? En raison d'une question posée par le Conseil d'administration au SubPro. Sachant que les statuts constitutifs et la mission telle qu'actuellement inscrite, on a demandé au groupe SubPro de nous donner un retour d'information sur la manière dont il voit les nouveaux PIC et, en particulier, les engagements volontaires des opérateurs de registre et comment il considérerait qu'ils seraient traités par rapport à la mission. Et donc s'ils seraient spécifiquement fondés sur le contenu ou s'ils auraient trait à quelque chose qui ferait référence au fait que cela va au-delà de la mission ou du mandat de l'ICANN.

Donc les engagements d'intérêt public, nous avons énormément de choses sur lesquelles travailler. Donc dans ces questions, rien n'indiquait que les PIC allaient cesser d'exister ou ne seraient plus applicables, pas du tout.

NIGEL ROBERTS: Oui, merci. Alors, avant de donner la parole à Merike, je vais le soin à Goran de répondre.

GORAN MARBY: Merci. Je pense que d'une certaine manière il y a une incompréhension par rapport à l'objectif du conseil d'administration. Nous, ce qu'on voulait dire, c'est que c'est quelque chose à prendre en considération. Que ce soit dans le cadre de la mission de l'ICANN ou en dehors du cadre de la mission de l'ICANN. Et cela nous renvoi à l'importance des PIC, lorsqu'ils sont utilisés, appliqués, et quoi en

faire. Ils doivent être clairs, ils doivent être applicables lorsqu'on les applique, mais je pense que c'est un enseignement qu'on peut tirer de la première série.

Les PIC, bien entendu, doivent faire partie de notre mission, mais ils doivent être également clairs.

NIGEL ROBERTS: Merci Goran. Alors, Merike, vous êtes la prochaine à modérer le deuxième bloc, donc c'est à vous.

MERIKE KAEO : Merci beaucoup Nigel. Quelques mots. J'espère qu'à l'avenir nous pourrons avoir des réunions à Hambourg. Et poursuivons maintenant avec la plénière et avec les questions et réponses. Et je souhaite la bienvenue au prochain intervenant et sa question. Nous vous écoutons.

BRAD WHITE: Merci, question suivante de Stephen Deerhake. Je crois ne pas écorcher votre nom, corrigez-moi si je me trompe Stephen. Assurez-vous que votre micro est allumé et allez-y.

STEPHEN DEERHAKE: M'entendez-vous ? Je m'appelle Stephen Deerhake, je représente les ccTLD nord-américains. Ça fait longtemps que je suis à l'ICANN. Et je suis actuellement conseillé pour l'Amérique du Nord au conseil de la

ccNSO. Et j'ai quelques problèmes par rapport à l'obsession de certains vis-à-vis des statuts constitutifs de l'ICANN.

Donc vous savez que les statuts constitutifs de l'ICANN sont régis par la loi californienne. Et, conformément au code fiscal nord-américain, les statuts constitutifs font de l'ICANN une association à but non lucratif. Nous sommes aussi sujets à la loi californienne. Donc en tant que membre du conseil ccNSO, on peut avoir des avis juridiques, des conseils juridiques de la part du service juridique de l'ICANN. Est-ce que vous ne considéreriez pas que ce serait utile que le service juridique de l'ICANN oriente le conseil de la ccNSO par rapport aux associations qui existent dans le cadre de l'ICANN à un rythme d'une fois par an, peut-être ?

MERIKE KAEAO :

Merci, je ne sais pas lequel de mes collègues souhaiterait répondre à cette question ? Peut-être que John Jeffrey est plus à même de répondre ?

JOHN JEFFREY:

Oui, merci. Bonne question comme toujours. Et il y a quelques faits que vous avez mentionné qui ne sont pas forcément corrects, donc peut-être que si vous n'y voyez pas d'inconvénient, étant donné que c'est une question très complète, je vais en étudier tous les détails et revenir vers vous par la suite. Je vous recontacterai pour y répondre de manière précise et détaillée.

MERIKE KAEO : Merci, est-ce que d'autres membres du conseil souhaitent intervenir ? Ajouter un complément d'information ? Je ne vois pas de demande d'intervention, donc passons à la question suivante s'il vous plait.

BRAD WHITE: Oui, question suivante de Jeff Neuman. Jeff, vous souhaitiez intervenir ? Assurez-vous que votre micro est ouvert.

JEFF NEUMANN: Oui, vous avez bien prononcé mon nom Brad, merci. Non c'est une blague.

Alors merci, bonjour à tous, bonsoir à tous. Deux commentaires. D'ailleurs l'un c'est une question.

Premier : je suis l'un des co-présidents sur les procédures ultérieures, j'aimerais remercier le conseil d'administration d'être resté très impliqué dans le processus EPDP pour prendre dument note des commentaires, les collecter, s'assurer qu'on pouvait tous bien comprendre quel était l'état d'esprit du conseil d'administration. Donc je pense que c'est une excellente chose, je sais qu'il y a beaucoup de questions qui sont posées pendant cette réunion par rapport à ce qu'a dit le conseil d'administration dans ses commentaires. Et même si je comprends pourquoi ces questions sont posées, il n'en demeure pas moins que je pense que d'abord il convient de remercier le conseil d'administration de faire ces commentaires, d'encourager ce processus, et de ne pas assaillir le conseil d'administration en leur posant trop de questions.

Deuxième chose, c'est un commentaire sur la phase de conception, et j'aimerais offrir mon soutien plein et complet au conseil d'administration. Peut-être que les groupes des parties prenantes sont en train de passer à côté de cette phase de conception et pensent que ça empiète un petit peu sur les processus politiques. Je ne suis pas du tout de cet avis. Je pense que ça fait beaucoup de sens, ça permet de poser des questions, par exemple combien de temps ça va prendre pour mettre en œuvre ce programme, en particulier pour les procédures ultérieures, quel est le budget nécessaire, à partir de quand on va avoir les fonds débloqués... Tout ça a du sens.

Donc la question est la suivante: quelles sont les étapes suivantes pour finaliser la conception opérationnelle et le document qui concerne cette conception opérationnelle et par rapport à l'état d'avancée de ce processus.

MERIKE KAE0 :

Merci beaucoup de ces commentaires positifs à l'attention du conseil d'administration, ce n'est pas tous les jours, donc c'est bienvenu. Et ensuite je vais laisser à Avri le soin de répondre à votre question.

AVRI DORIA:

Oui, merci Jeff pour ce commentaire par rapport aux questions du conseil d'administration, et faites-moi confiance je ne pense pas que nous aurons peur d'envoyer des questions. Nous avons prêté énormément d'attention à notre formulation, comme à chaque fois. On tire les leçons du passé.

Donc, par rapport à l'ODP, je vais passer la parole à Goran qui pourra nous présenter les prochaines étapes telles qu'elles sont décrites dans notre proposition.

GORAN MARBY :

Oui, merci Avri. Nous avons reçu beaucoup de questions sur l'ODP mais je crois que ce n'est pas sur le processus d'élaboration de politique en lui-même mais plus sur la notion du dernier morceau de la pomme. Parce que ce serait un nouveau moyen pour certains membres de la communauté de dire qu'ils ne sont pas contents et donc d'avoir une opportunité de s'exprimer, d'avoir davantage d'opinions, d'échanges sur l'ODP. Donc nous essayons de renforcer ceci dans la proposition de l'ODP.

Donc effectivement les commentaires sont tous très utiles, avant que le conseil d'administration ne passe à la décision, il y a encore beaucoup de choses à faire. Nous avons donc des avis à recevoir des différentes parties de la communauté, et puis il y a la sensibilisation dans toute la communauté, même en dehors de l'ICANN d'ailleurs. Parce que le Conseil doit être informé par tous.

Mais par rapport à ce que vous venez de dire, effectivement, le processus doit être transparent, le processus de décision et passer sur le consensus avant de passer au conseil d'administration. Donc l'étape suivante est d'écrire le document, sans doute d'utiliser la phase 2 de l'EPDP, nous allons surtout parler au conseil de la GNSO. Mais la phase immédiate c'est de s'occuper donc de demander au conseil de lancer le processus.

Mais je souhaite remercier toutes les personnes de la communauté parce qu'il y a eu beaucoup de sensibilisation qui a été faite, nous avons beaucoup tiré de vos commentaires, et nous prenons tous ces commentaires très au sérieux.

MERIKE KAE0 :

Merci Goran. Je souhaitais faire un autre commentaire. Toutes les questions du forum public auxquelles nous ne répondons pas pendant la session, nous y répondons dans les 48 h qui suivent sur le site web, au cas où vos réponses ne sont pas exprimées ici pendant cette séance. Je voulais simplement vous le rappeler. Voilà.

Brad, je crois que nous avons une question écrite maintenant ?

BRAD WHITE:

Oui, tout à fait. Alex, nous vous voyons, nous allons écouter deux questions écrites et ensuite ce sera à vous. James ?

JAMES COLE:

Merci Brad. Première question de Yoshi Murakami de Come Laude Groupe à Tokyo. Dans la série 1 des nouveaux gTLD, plus de 70 demandeurs ou candidats sont venus du Japon. Maintenant il y a un certain intérêt pour la deuxième série, maintenant que le SubPro en arrive à sa conclusion, pourrais-je demander au conseil d'administration de demander au personnel de publier le calendrier pour la mise en œuvre avec les dates préférées de publication des

règles et le lancement de la nouvelle candidature. Même avoir une petite idée, pas plus tard que par exemple ce serait utile.

MERIKE KAE0 : Alors je ne sais pas qui au conseil souhaite répondre à cette question. Effectivement, c'est une bonne question pour le conseil que nous devons nous poser.

CHRIS DISSPAIN: Oui, Merike, une petite chose par rapport à ça si je peux me permettre.

MERIKE KAE0 : Oui, tout à fait.

CHRIS DISSPAIN: Merci. Alors déterminer un calendrier, c'est partie intégrante de ce qu'il faudra faire pour passer à l'étape suivante. Mais ce n'est pas au conseil d'administration de déterminer ce calendrier, c'est à l'Org. Mais tous, soyez assurés que le conseil est tout à fait au fait de ce qu'il se passe par rapport aux SubPro et des étapes à mettre en œuvre. Mais dès qu'il y a suffisamment de clarté par rapport à un calendrier possible, et bien nous nous assurerons de le communiquer à tout le monde, sans faute. Merci beaucoup.

MERIKE KAE0 : Merci pour cette réponse Chris. Je crois, encore une fois, que nous avons une question écrite ?

JAMES COLE: Oui, question de Syed Iftikar, oui la question de Finn Petersen est importante surtout pour les pays qui ont une économie faible également. J'aimerais également savoir quel est le statut de l'analyse coûts/bénéfices.

MERIKE KAE0 : Je ne sais pas qui veut répondre sur ce statut de l'analyse...

CHRIS DISSPAIN: Je ne sais pas si elle a quelque chose à ajouter par rapport à la réponse précédente, je pense que nous avons déjà répondu à cette question.

MERIKE KAE0 : Oui je confirme. Et d'ailleurs s'il y a quelque chose à ajouter, la seule chose ce serait simplement de regarder sur le site web où vous avez tout le contexte qui répondra aux questions et qui permettra d'éclaircir un petit peu.

AVRI DORIA: J'aimerais ajouter quelque chose. Dans ce cadre, nous en sommes toujours au point où le SubPro, certes, a avancé, a beaucoup avancé, nous en sommes à la conclusion des commentaires de la révision, mais le travail n'est pas totalement terminé. Donc se projeter dans l'avenir et même demander à l'Org de se projeter dans l'avenir alors

que le PDP n'est pas réellement terminé, en fait c'est faire de la devinette. Mais je pense qu'une fois que tout sera terminé, une fois qu'on passera au processus et qu'on pourra avancer un petit peu plus loin, et bien là il y aura des estimations et effectivement nous y prêterons attention. Je comprends bien ces questions mais je pense qu'il faut que le SubPro, le groupe de travail sur le PDP des procédures ultérieures termine son travail et il faut que la GNSO termine ses estimations pour que nous puissions, nous, faire nos estimations.

MERIKE KAEO : Merci beaucoup Avri pour cette précision sur le côté opérationnel.

JAMES COLE: Je crois que Theresa veut ajouter quelque chose.

THERESA SWINEHEART: Oui, merci. Je ne sais pas si vous m'entendez. Vous m'entendez, très bien. Merci beaucoup pour cette question. Nous avons également répondu tout à l'heure à la question sur ce sujet. Et, effectivement, il y aura davantage de communication là-dessus et des détails qui seront fournis par la suite.

MERIKE KAEO : Merci pour ce complément de réponse Theresa. Brad, je crois qu'il y a une autre question.

BRAD WHITE: Oui, la question nous vient d'Alex Deacon. Merci pour votre patience Alex, qui nous a permis de répondre à des questions écrites. Alex, c'est à vous.

ALEX DEACON : Oui, merci. Récemment ICANN Org a proposé le concept d'une phase de conception opérationnelle qui vient d'être mentionnée d'ailleurs. Le concept est nouveau et je crois que pour beaucoup d'entre nous, nous essayons de comprendre le détail de cette proposition, et je pense que dans le cadre de politiques très larges et très complexes, comme la phase 2, qui nécessiteront beaucoup d'années à mettre en place et qui vont se déployer de manière onéreuse, et bien la possibilité que la communauté puisse débattre et définir les options de conception opérationnelles dans le cadre d'un cadre ODP semble important. Donc en ce qui me concerne j'appuie cette idée.

J'imagine que pour certains vous savez que j'ai réfléchi à certaines options, justement, dans le cadre de la [inaudible] des infrastructures, c'est quelque chose que je fais depuis un certain temps pour les recommandations définies dans la phase 2. Alors, ce que j'aimerais savoir, Goran vous l'avez mentionné il y a quelques minutes, j'aimerais savoir si l'ICANN s'engagera à rédiger un ODP pour la phase 2 de l'EPDP avant la prise décision du conseil d'administration. Et, personnellement, je trouve que ce serait important et je suis tout à fait intéressé par ce processus, j'aimerais y être impliqué, donc dans cette question de la conception.

Mais il y a un autre aspect, et je pense que la poursuite de la discussion dans le chat est telle qu'effectivement ce n'est pas une question de politique. Notre travail c'est de nous assurer que lorsque le conseil de la GNSO a pris sa décision sur une recommandation de politique et bien le Conseil et l'Org. le mettent en œuvre. Nous sommes là pour mettre en œuvre.

Et la dernière chose que je souhaite dire c'est que cela montre également que par rapport à l'expérience de la phase 2 ou des SubPro, donc c'est une phase très complexe dans laquelle nous nous engageons et donc cela va prendre du temps et il nous faut absolument être entièrement engagés. C'était un petit peu la même chose pour la phase 1 comme vous le savez tous.

MERIKE KAE0 :

Merci pour ce complément de réponse. Brad, je crois que vous avez une autre question à lire ?

BRAD WHITE:

Oui, la personne suivante c'est Fabricio et après Fabricio en fait, nous passerons aux questions écrites. Donc Fabricio allez-y.

FABRICIO VAYRA:

Merci Brad. Merci pour cette opportunité de poser une question. Pendant les séances de cette semaine, il est devenu évident qu'il y a une augmentation du hameçonnage. Mais je crois que nous n'avons pas entendu parler de plan ou d'engagement par rapport à la lutte

contre le hameçonnage. Donc j'aimerais savoir ce que fait l'ICANN par rapport à ça, et d'une manière générale par rapport à l'utilisation malveillante du DNS, est-ce qu'il y a peut-être des avis dans les contrats, dans le cadre donc de la performance du rôle de l'ICANN.

MERIKE KAE0 :

Merci pour cette question. Effectivement, il faut tous que nous soyons davantage au courant de ces questions, tout ce qui est utilisation malveillante du DNS requiert l'attention de toute la communauté. Et, effectivement, il y a eu beaucoup de gens qui se sont exprimés pour dire qu'il faut que tout le monde soit impliqué dans cette atténuation de ces problèmes.

Donc la communauté semble avancer dans ce sens, réfléchir à ce qu'il faut faire et à comment le faire, quel est le rôle de l'ICANN. Et il semblerait que tout le monde, en tout cas du point de vue des bureaux d'enregistrement et des opérateurs de registres, donc tous font ce qu'ils ont à faire dans le cadre des contrats.

Est-ce que quelqu'un souhaite ajouter quelque chose par rapport à cette question ? Que ce soit Goran ou de l'Org. peut-être ?

GORAN MARBY :

Je pense que vous y avez répondu en partie. Concernant l'utilisation malveillante, l'organisation ICANN et le conseil d'administration sont là pour faciliter la discussion au sein de la communauté, c'est ce qu'on fait, ce qu'on fait conformément à notre processus multipartite. On voit toutes les actions à mettre en œuvre.

Et je pense que les discussions et les initiatives qui proviennent de la communauté ont été extrêmement positives. Et j'attends avec impatience d'en voir les résultats. Mais on continue à travailler conformément à nos contrats. Et la prochaine chose à faire c'est continuer à avancer à ce niveau-là et de mettre en place des systèmes pour soutenir des discussions fondées sur des faits au sein de la communauté. Merci.

MERIKE KAEO : Merci Goran. Je vais passer la parole à James qui va nous lire la prochaine question.

JAMES COLE: Excusez-moi d'avance de la prononciation de votre nom. Sivasubramanian nous pose la question : même si dans la série actuelle les engagements sont des engagements et des documents juridiques pertinents peuvent être rédigés par le département juridique sur une base du cas par cas pour faire en sorte que les PIC soient applicables sans que cela aille au détriment des opérateurs de registre.

MERIKE KAEO : Alors, attendez, j'essaie de voir s'il s'agit d'une question, d'un commentaire ? Si c'est un commentaire, j'ai l'impression que c'était un commentaire, je vous en remercie. Je vais céder la parole à Brad pour voir quel est le nouvel intervenant.

BRAD WHITE: Alan Greenberg souhaite intervenir.

ALAN GREENBERG: Merci beaucoup. Ma question c'est un suivi au commentaire qui a été fait en début de séance. J'ai posé la question sur l'onglet question et Jamie m'a dit que cette information est postée sur le site web de l'ICANN et il m'a indiqué 3 hyperliens. L'une, une foire aux questions et l'autre qui a à voir avec les plaintes.

La question est la suivante : l'ICANN a élaboré une notification de suspension il y a 19 mois, At-Large a reçu un certain nombre de commentaires portant sur le problème en Inde, et d'ailleurs il s'agit du bureau d'enregistrement le plus grand en Inde, c'était le plus gros bureau d'enregistrement. Et il y a des gens qui essaient de trouver des solutions. L'ICANN est en train d'aider les gens, ç a été dit. Mais je pense qu'on a besoin d'un document plus clair.

Pour ceux qui ont connu le problème de RegisterFly, on sait tous qu'il faut prendre des actions positives et s'assurer que les titulaires de nom de domaine, qui sont les premiers affectés, sachent quoi faire.

Donc, ce n'était pas vraiment une question que je voulais poser, Jamie a répondu, mais on a besoin d'une action positive, c'est plus un commentaire en fait. On a besoin d'un document sur le site web de l'ICANN et quand on le cherche on ne cherche rien pour Net for India. Donc on a besoin d'informations précises.

MERIKE KAE0 : Merci beaucoup Alan de ce commentaire. Nous allons revenir vers vous avec l'Org pour ajouter un complément d'information à la réponse qui vous a déjà été donnée. Mais on vous y répondra par la suite.

Bien nous sommes arrivés à la fin de cette séance, et je vais maintenant céder la parole à mon collègue du conseil d'administration Chris Disspain qui va être modérateur de la prochaine séance.

CHRIS DISSPAIN: Merci beaucoup Merike, merci à tous de toutes vos questions. Brad, qui va intervenir maintenant ?

BRAD WHITE: Chris, on a plusieurs questions écrites, donc je vais passer la parole à James qui va nous lire la prochaine question.

JAMES COLE: Question de Saso Nozic Serini : ma question porte sur l'organisation de l'ICANN en tant qu'organisation à but non lucratif. Y a-t-il une perspective d'organiser ICANN comme l'ISOC dans la mesure où on aurait des chapitres nationaux, ou est-ce suffisant d'avoir des registres internet nationaux comme liaison entre l'ISOC et ceux des nations ?

CHRIS DISSPAIN: Alors ça c'est une question très profonde par rapport au fondement même et à la structure même de l'ICANN. Et ça pourrait nous prendre des heures de discuter de cela. Je ne sais pas si quelqu'un au conseil d'administration souhaite faire un commentaire ? Veuillez lever la main si vous le voulez.

LÉON SANCHEZ: Oui Chris. Merci Chris. Effectivement, nous ne sommes pas organisés de la même manière que l'ISOC, mais je vous conseillerais de prendre contact avec la communauté At-Large constituée d'ALS, structures At-Large, puisque ces structures s'engagent au niveau local, d'une manière assez semblable que l'ISOC et ses chapitres qui s'engagent avec les communautés. Donc peut-être que ce serait une bonne chose que vous preniez contact avec At-Large, que vous contactiez une ALS peut-être, et que vous commenciez à travailler avec l'ICANN et que vous fassiez ce travail de sensibilisation au niveau local.

J'espère avoir ainsi répondu, ne serait-ce qu'en partie à votre commentaire ou question.

CHRIS DISSPAIN: Merci Léon. Très utile. Ensuite ?

BRAD WHITE: Prochain intervenant, Ajay. C'est d'ailleurs le dernier intervenant. Ajay ?

AJAY DATA : Maintenant que nous avons des réunions virtuelles à l'ICANN, il y a beaucoup de séances qui ont lieu en même temps. Ma question est la suivante : pourrions-nous organiser mieux les choses pour que les séances ne se chevauchent pas ? On pourrait peut-être envisager d'organiser la réunion sur plus de jours.

[L'interprète s'excuse l'audio de l'intervenant est très défaillant].

Ensuite, j'ai demandé à tous les forums que l'ICANN montre l'exemple dans le domaine des IDN. Alors, pourrions-nous avoir des actions dans ce domaine pour que nous ayons des domaines IDN et qu'ainsi l'ICANN montre l'exemple.

CHRIS DISSPAIN: Merci Ajay. Nous prenons bonne note de votre commentaire, très utile du reste.

Comme vous le saurez, il y a beaucoup de choses auxquelles nous voulons remédier, notamment que les choses s'étendent plus. Donc vous verrez que l'équipe des réunions et l'organisation ICANN a besoin de se réunir avec la communauté pour voir quel est le meilleur format à mettre en œuvre pour nos réunions virtuelles.

Je ne sais pas si quelqu'un d'autre souhaite développer ce point ou peut-être aborder la question des IDN ? Non, je ne vois pas de réaction.

Ajay donc nous allons donc prendre note de votre question et commentaire. Merci. Et comme je vous l'ai dit, votre commentaire sur les réunions est hautement apprécié.

James Cole, je vois que nous avons des questions écrites, c'est à vous.

JAMES COLE: Question de Maxime Alzoba : est-il possible de demander aux avocats qui ils représentent lorsqu'ils interviennent à ce forum ?

CHRIS DISSPAIN: Oui, je pense que c'est possible. Est-ce que c'est souhaitable, ça c'est une autre question. Est-ce que quelqu'un veut faire un commentaire ? Maarten ?

MAARTEN BOTTERMAN: Bon, ce qui est sûr, on demande aux gens de se présenter et de dire qui ils représentent. Et s'ils souhaitent nous indiquer qu'ils sont avocats, libre à eux.

CHRIS DISSPAIN: Oui, allez-y Becky.

BECKY BURR: Oui, c'est une question de transparence. On permet des déclarations d'intérêts et la tradition de l'ICANN veut que nous soyons transparents. Dans la mesure où les gens ont des intérêts, ces intérêts

doivent être dévoilés. Et, d'après les questions posées, on peut clairement savoir qui ces personnes représentent.

CHRIS DISSPAIN: Merci Becky, Nigel est-ce que vous vouliez ajouter quelque chose ?

NIGEL ROBERTS: Non, Becky a déjà répondu.

CHRIS DISSPAIN: Très bien. Merci. Brad, c'est à vous.

BRAD WHITE: Je vais céder la parole à James pour une autre question écrite.

JAMES COLE: Alicia Hugues, de Zeoitech de Nouvelle-Zélande : une question à l'attention du conseil d'administration de l'ICANN, pourquoi est-ce qu'on permet à la structure de l'organisation ICANN à préserver deux personnes chevronnées avec des titres ou des fonctions de sécurité, M. Crain et M. Manderson, mais avec une prévalence mondiale d'expérience en entreprise et de sécurité du DNS qui compromet le conseil d'administration ?

Le manque de position critique par rapport à cela est dommageable.

CHRIS DISSPAIN: Merci de cette question. La structure de l'organisation, d'une manière générale, c'est une question qui relève du PDG, alors Goran, je ne sais pas si vous voulez y répondre.

GORAN MARBY : Tout d'abord, je pourrais renvoyer la balle au conseil d'administration, parce qu'au conseil d'administration il y a un processus ou plutôt un comité qui examine tous les risques auxquels l'organisation ou l'ICANN en tant qu'institution pourrait être exposée. Et nous avons développé au cours de ces trois ou quatre dernières années beaucoup de procédures concernant les risques généraux et les risques informatiques en particulier.

Les gens qui ont un poste à la sécurité que vous mentionnez travaillent dans le domaine du renforcement de capacité au sein de l'écosystème et en dehors pour former les gens, notamment à la question de l'utilisation malveillante du DNS.

Si vous regardez le plan stratégique quinquennal, vous verrez qu'il y a beaucoup de références et d'actions pratiques faites par rapport à la question générale de sécurité du DNS.

Par exemple, et à titre d'exemple, Merike du conseil d'administration est présidente d'un groupe d'étude technique qui travaille avec la communauté pour étudier les menaces spécifiques au DNS. Pour avoir de meilleures informations à ce niveau-là.

Donc parfois il ne s'agit pas simplement des intitulés de fonction mais du travail qu'on fait. Et ce comité de risque du conseil

d'administration est parfaitement conscient du risque que vous mentionnez.

CHRIS DISSPAIN:

Merci Goran. Est-ce que vous voulez compléter Merike ?

MERIKE KAEO :

Bien sûr, avec plaisir. Donc comme Goran l'a dit, il y a un comité de risque et si on regarde l'activité générale de ces 20 dernières années, on s'aperçoit que ce ne sont effectivement pas les intitulés de fonction, les intitulés de postes qui importent, mais les fonctions.

Donc on a deux responsables de la sécurité nommés depuis ces dernières décennies, et leur rôle, fonction, s'est modifié avec le temps ainsi que la personne à qui ils font rapport. Et on a un responsable de risque, c'est celui qui est juste en dessous.

Donc dans la structure générale, toutes les fonctions ne sont pas semblables. L'important ici c'est que les fonctions de sécurité sont couvertes, et le conseil d'administration veille énormément à ce que les fonctions de sécurité soient couvertes.

CHRIS DISSPAIN:

Merci. Brad, c'est à vous.

BRAD WHITE:

Sébastien Bachollet est le suivant. Nous allons bientôt terminer la file ou clore la file, parce que nous avons un certain nombre de questions

déjà envoyées par écrit. Donc nous allons à la fois terminer la file des questions posées en ligne et par oral.

SÉBASTIEN BACHOLLET :

Merci beaucoup, merci à tous. Alors mon nom c'est Sébastien Bachollet, et non Sébastien Beaujolais, comme certains peuvent le croire, même si je n'habite pas très loin de cette région viticole.

Je voulais d'abord remercier l'ICANN et en particulier la partie langage pour avoir mis l'allemand dans cette réunion publique. J'aurais aimé que la réponse donnée quand j'ai demandé à ce que l'Allemand soit ajouté dans les langues pour les réunions européennes qu'en tant que président d'EURALO j'ai participé à organiser, que la réponse soit la même. Il aurait été bien que l'allemand soit ajouté dans différentes sessions et pas seulement dans celle-ci, même si c'est très bien qu'elle soit ajoutée dans celle-ci.

Un commentaire à propos de la comparaison qu'a proposé quelqu'un à propos des chapitres ISAOC, et merci de la réponse donnée par vice-président du board, mon ami Léon Sanchez.

Je voudrais juste rajouter que peut-être que ce sont des éléments qui pourront être apportés dans le débat si un certain nombre de recommandations de l'ATRT 3 sont mises en œuvre rapidement.

Je vais donc passer à l'anglais. Alors, tout d'abord j'aimerais savoir, par rapport à Goran, si le PDP était pour les nouveaux gTLD. Et mon dernier point, Chris, puisque vous êtes président de cette séance, et bien je souhaitais vous remercier pour tout ce que vous avez fait à

l'ICANN. Et voilà, je souhaitais vous exprimer ma reconnaissance, merci beaucoup.

CHRIS DISSPAIN: Goran, je pense que Sébastien a mal compris ce que vous avez dit, mais peut-être que vous pourriez répondre à sa question.

GORAN MARBY: Non, ce n'est pas ce que j'ai dit et si je l'ai dit, je me suis trompé. La communauté fait des PDP sur tout, mais peut-être que la question avait trait à la phase opérationnelle... Oui c'est sans doute ça.

C'est un document interne, nous l'avons fait avec les membres de la communauté, nous avons parlé au groupe des SubPro, nous avons parlé de transparence par rapport aux recommandations du conseil de la GNSO et aux commentaires du conseil par rapport à ça. Donc le conseil d'administration va travailler sur cet ODP. Ce sera en fait dans tous les domaines où il faut davantage de transparence.

L'alternative ce serait de ne pas parler à la communauté des décisions prises tant que le conseil n'aura pas pris sa décision ou tant qu'il n'y aura pas de mise en œuvre. Et c'est souvent ce qu'il se passe après la décision. Et donc par définition c'est moins transparent de cette manière.

Donc si j'ai dit ceci, je me suis trompé. Non, l'idée de l'ODP c'est de prendre des questions de contexte, de s'assurer d'être transparent par

rapport à la communauté, de s'assurer de bien faire les choses et d'avoir toutes réponses avant de prendre une décision. Merci .

CHRIS DISSPAIN: Merci Goran. J'espère que c'est clair. James, des questions écrites s'il vous plait ?

JAMES COLE: Merci Chris. D'abord un commentaire de Stephen Deerhake qui nous dit : Chris, merci pour vos contributions à cette communauté depuis plus de 20 ans.

CHRIS DISSPAIN: Merci James d'avoir lu ceci et Stephen merci beaucoup, vous l'avez déjà dit plusieurs fois et j'apprécie vraiment. Ensuite ?

JAMES COLE: Alors, une question de Susan Payne de ComLaude. Nous avons entendu cette semaine et lors de réunions précédentes qu'il y a en fait un petit nombre de parties contractantes dans lesquelles il y a un haut niveau d'utilisations malveillantes qui est concentré. Nous savons qu'il y a des membres des parties contractantes qui représentent ces registres et ces bureaux d'enregistrement et qui, apparemment, tolèrent ce type d'utilisations malveillantes. Ceci porte atteinte à la crédibilité de l'ICANN lorsqu'il n'y a pas de sanction pour ce type de comportement.

Comment pouvons-nous nous occuper de ce problème ? Comment pouvons-nous nous assurer qu'ils sont conformes et les dés-accréditer ? En fait nous devons vraiment nous occuper de ces abus systématiques.

CHRIS DISSPAIN: Merci Susan pour cette introduction en préambule et pour la question. Becky ?

BECKY BURR: Merci Susan. Je crois que de plus en plus nous voyons des informations concrètes par rapport au type d'utilisation malveillante, par rapport aux réseaux zombies, au hameçonnage, aux programmes malveillants. Tout ceci comment à devenir plus apparent, surtout dans le cadre du travail du conseil d'administration et des parties contractantes, avec le DAAR.

Je crois que les parties contractantes commencent à avoir la possibilité d'utiliser les informations du DAAR pour identifier les problèmes lorsqu'ils se présentent et pour y répondre.

La question relative au petit nombre de parties contractantes qui auraient un haut niveau d'utilisation malveillante ou d'abus, en fait c'est plus compliqué qu'il n'y paraît.

Lorsque vous regardez les chiffres, et le nombre d'incidents de hameçonnages ou d'autres incidents, et bien il y a de grands nombres chez certains, mais le pourcentage d'enregistrements impliqué n'est

pas nécessairement très élevé quand on regarde le pourcentage de la totalité de leurs enregistrements. Donc ce problème doit être traité différemment, ce n'est pas qu'il y ait de petites organisations qui auraient un haut pourcentage d'abus, mais il y a également tout le travail que de grands organismes avec un tout petit pourcentage d'utilisations malveillantes, mais avec un nombre plus important au final étant donné l'espace dans lequel ils se situent. Et bien les choses ne sont pas ce qu'elles peuvent paraître.

Donc ce travail est en cours dans la communauté, avec une focalisation sur l'utilisation malveillante du DNS. C'est également un travail qui a lieu chez les parties contractantes, dans le cadre du projet avec le DAAR.

Donc, effectivement, ce que vous dites est important, je sais que la conformité se concentre dans les domaines où il y a utilisation malveillante. Ceci étant, cette question de l'utilisation malveillante est une question que la communauté doit absolument traiter. Et je crois que le conseil de la GNSO considère cette question sur la base des recommandations du SubPro, à savoir qu'il faut qu'il y ait une ligne séparée et que ce ne soit pas uniquement ciblé sur les nouveaux gTLD.

CHRIS DISSPAIN:

Merci Becky, et je vais repasser la parole à Brad, mais avant je voulais quand même revenir à vos remarques et à votre question, donc la question de Marc, et je vais m'en occuper dans un instant. Excusez-moi, Brad, allez-y.

BRAD WHITE: Nous avons deux questions Chris. Une question de la salle et une question écrite. Donc nous allons écouter Gangesh d'abord et ensuite nous prendrons la question écrite. Gangesh, allez-y.

GANGESH VARMA: Je vous parle depuis l'Inde, j'espère que vous m'entendez bien. Merci. Je représente les relations économiques dans mon pays, je fais partie d'une ONG dans mon pays. Nous souhaitons engager une discussion avec l'ICANN sur la question de l'utilisation malveillante du DNS et je remercie l'ICANN pour le partage de perspective.

Mais je pense qu'il y a parfois des silos et nous sommes dans des tranchées, non seulement dans le cadre du dialogue multipartite, mais également parce que nous nous focalisons sur la mise en place de chiffres qui devraient être en baisse en termes d'utilisation malveillante du DNS, mais il y a parfois des écarts entre les chiffres. Les chiffres ne racontent pas toujours la même chose suivant les perspectives.

Donc ma question c'est de savoir si l'ICANN, alors il y a deux choses. Premièrement est-ce qu'il est possible peut-être de déplacer la focalisation par rapport à la collecte de données, en termes de nombre de personnes qui sont affectées par les incidents. Parfois il y a peu d'incidents mais beaucoup de personnes qui sont affectées, est-ce qu'on pourrait avoir ces données.

Et, deuxièmement, est-ce qu'il serait possible que l'ICANN produise un document de consultation qui propose un plan d'action par rapport à ça ? Merci.

CHRIS DISSPAIN:

Merci Gangesh, c'est une excellente question, est-ce que quelqu'un souhaite y répondre ? Ou alors est-ce que tout simplement nous utilisons ceci comme suggestion et nous y réfléchissons ensemble ?

BECKY BURR:

Je crois que la question du nombre, en fait de l'impact, de l'ampleur de cet impact, c'est un aspect important. Et, effectivement, il me semble que la communauté devrait s'y concentrer.

Alors je vais laisser Goran répondre à ceci, mais je ne crois pas que le dialogue dans la communauté a avancé dans ce sens, à savoir donc un document de référence qui serait produit par l'Org, parce que nous en sommes toujours à des questions très fondamentales, mais je vais redonner la parole à Goran pour qu'il s'exprime là-dessus.

GORAN MARBY :

Alors, j'entends en fait plusieurs choses par rapport à ça. Il y a beaucoup de choses qui sont dites et peu qui se passent. Mais je dois dire qu'il y a des choses qui ont été faites, pas en termes de politiques, mais en termes d'initiative, de définition de l'utilisation malveillante. Le fait qu'on partage sur l'utilisation malveillante, c'est quelque chose de très important.

Il ne dépend pas d'ICANN Org ou du conseil d'administration – d'ailleurs nous n'avons pas le droit de définir des politiques – l'étape suivante appartient à la communauté, c'est à elle de décider se qu'il faut faire maintenant, parce que c'est comme ça que fonctionne le modèle multipartite.

Donc dans ce cas, je pense que c'est quelque chose que je renverrais à la GNSO qui doit s'occuper de ces questions et j'espère que nous pourrons bientôt entendre le point de vue de la GNSO.

CHRIS DISSPAIN:

Merci Goran. Nous avons quelques questions écrites.

JAMES COLE:

Une question de Marc. Ma question pour Goran c'est est-ce que deux responsables, deux dirigeants, de la même organisation, qui occupent un poste à l'ICANN ou dans un autre groupe seront traités dans le cadre du conflit d'intérêts, conformément à la charte de l'ICANN ?

CHRIS DISSPAIN:

Je vais essayer de répondre à cette question, je trouve qu'elle n'est pas très claire mais apparemment vous avez une question sur le conflit d'intérêts et, selon vous c'est problématique actuellement. Donc ce que je vous recommande c'est d'envoyer cette question directement à l'ICANN et si vous avez une préoccupation très précise, et bien n'hésitez pas à l'envoyer. Personne d'autre là-dessus ?

James, je vous repasse la parole pour la dernière question.

JAMES COLE: Alors, question de Sivasubramanian Muthusamy. Je m'appelle Sivasubramanian, je suis de Nameshop en Inde. Depuis 2012 nous avons cherché à obtenir un gTLD pour le .INTERNET. Le calendrier, le contexte, les nuances et les engagements qui l'accompagnent sont à voir dans la perspective des documents de la correspondance de l'ICANN. Le Nameshop a écrit à l'ICANN en 2020 et suite à une réunion et à sa demande de .INTERNET, a élargi son PIC dans le cadre de la pandémie, avec une proposition d'opérer le .INTERNET comme espace propre et nouveau, pour le bien, pour la collaboration de bienveillance dans le cadre de la pandémie. C'est donc une demande que nous avons eue et que nous avons envoyée au conseil d'administration. Et j'espère qu'elle sera l'objet de votre attention.

CHRIS DISSPAIN: Oui, tout à fait, nous avons reçu cette demande écrite, et nous la prenons en considération.

MAARTEN BOTTERMAN: Merci pour cette excellente modération de ce panel, de ce forum, comme vous l'avez déjà fait par le passé. Donc merci pour les remarques également de tout ce qui a marqué votre travail.

Donc, par rapport à l'écosystème et par rapport à l'utilisation malveillante il y a eu beaucoup de questions là-dessus, donc nous allons nous y concentrer. Par rapport au PDP et aux procédures ultérieures ce sont également des questions qui intéressent beaucoup de monde, et également la mise en œuvre, l'ODP également. Il y a eu

beaucoup d'excellentes questions là-dessus. Donc je pense que nous allons continuer d'y réfléchir.

Ensuite la mission du conseil d'administration, le modèle multipartite à ce niveau-là est clef, la responsabilité, la transparence dans tout ce qui concerne nos activités, tout ça c'est important.

Et, pour conclure ces remarques, si vous n'avez pas eu l'occasion de poser votre question, veuillez l'envoyer par mail à PUBLICFORUM@ICANN.ORG et nous y répondrons par mail.

Sur ce, j'attends avec impatience de vous revoir lors de la réunion publique de l'ICANN un peu plus tard dans la journée. Merci à tous de votre participation.

Merci aux interprètes, aux techniciens qui ont rendu cette réunion possible, et merci à tous les membres de la communauté, de votre participation et de votre intérêt.

Merci et à plus tard.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]